



L'Édito

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée

Un petit rappel de cette histoire :

322/384 : la naissance de l'école, l'idée de l'école est née il y a plus de 2 300 ans. Le philosophe grec Aristote considérera que tous les enfants devront apprendre la gymnastique, la musique, la lecture, l'écriture et le dessin.

789 : des écoles dans le pays, Charlemagne décide d'ouvrir des écoles dans tout le royaume. Avant seuls les religieux étaient éduqués. Avec le roi des Francs, les enfants des familles riches commencent à s'instruire.

1816 : l'ouverture des écoles primaires, en 1816, une loi oblige toutes les communes françaises à ouvrir des écoles primaires.

1881/1882 : l'école laïque, obligatoire et gratuite, de 1881 et 1882, Jules Ferry fait voter une série de lois marquantes en matière d'éducation. Elles rendent l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, indépendante des religions.

1959 : l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, depuis 1959, l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans, elle peut se faire à l'école ou à la maison. Dans le monde neuf enfants sur dix vont à l'école, cependant presque 60 millions n'y ont toujours pas accès.

Pas d'école pour travailler dans les champs ! Et le tourisme prend le pas sur l'agriculture

Les « grandes vacances » sont organisées en fonction des activités rurales, car l'économie française est principalement basée sur l'agriculture. Les parents ont besoin de bras, y compris ceux des enfants, pour travailler dans les champs. Ce n'est que sous la IIIe République que les dates des grandes vacances, et donc de la rentrée scolaire, ont été uniformisées dans le secondaire. Un arrêté publié en 1891 a fixé les vacances entre le 1^{er} août et le 1^{er} octobre. Puis, en 1912, un autre arrêté les a fait débiter au 14 juillet. Quant aux dates des vacances de l'école élémentaire, elles ont longtemps été décidées par les préfets. C'est en **1939**, sous l'action du ministre du Front Populaire Jean Zay, qu'elles ont été calquées sur le calendrier du secondaire.

Après la Seconde Guerre mondiale, la France a connu une forte croissance économique (les Trente Glorieuses). Les familles qui bénéficient de congés payés depuis 1936, sont de plus en plus nombreuses à prendre des vacances, dès le 1^{er} juillet. Devant cette nouvelle situation, l'école ne peut que suivre cette évolution. En 1959, le gouvernement décide les vacances au 1^{er} juillet et de programmer la rentrée scolaire vers la mi-septembre. Toutefois, certains enfants de plus de 12 ans sont autorisés à ne reprendre l'école que le 1^{er} octobre pour participer aux travaux des vendanges. Maintenant, la rentrée scolaire ne marque plus la fin des travaux dans les champs.

Notre ministère de l'Agriculture mis au pas par le chef gaulois. Le poste de Secrétaire général est toujours vacant. Si le dialogue social est une chimère pour le chef de l'état, il est néanmoins important dans notre ministère. Notre secrétaire générale a-t-elle fait les frais de son engagement social ? Sans attendre une réponse qui ne viendra jamais, nous sommes livrés au diktat du chef.

CAP 2022, cette nouvelle réforme de l'État sans concession pour les fonctionnaires en charge de la République sur ses bases fondamentales : Liberté, Égalité, Fraternité. Bientôt, le territoire national ne sera plus. Divisé par région politique (format actuel de nos régions réformées), chacune appliquera ses lois, adieu La Fraternité. Les communautés de communes, les agglomérations nous imposent déjà leurs conditions sans partage. Le monde rural, comme le citadin, sont affectés par ces réformes successives avec la fermeture des services publics. Le coût occasionné par ces réformes à nous citoyens est exorbitant. Sans compter que l'impôt et les taxes ne baissent pas, l'accès à multiples services est devenu très difficile et souvent payant (carte grise, extrait d'acte de naissance ...)

Supprimer le contrôle pour rendre fluide le commerce ! Supprimer le service public pour donner des parts de marché ! Supprimer la solidarité nationale pour l'assurance maladie ! Supprimer des fonctionnaires pour économiser ! Supprimer ! Supprimer ! Récurrent ce mot dans la bouche de nos représentants élus !

Le temps passe, les citoyens sans emploi ne diminuent pas, la pauvreté gagne chaque jour un peu plus les françaises et les français et **on nous raconte toujours la même histoire.**

CAP 2022, ne sera pas sans conséquence pour la carrière des agents de l'État. Gérée en région, sans parité, sans cohérence nationale, chacune, chacun sera livré au diktat local et la mobilité sera très réduite.

Quant au statut du fonctionnaire ... le chef gaulois n'en veut plus, trop contraignant pour les patrons du CAC 40 !

Pour respecter la République française, il est nécessaire au préalable de respecter les citoyennes et les citoyens de cette belle république qui a constitutionnalisés les droits de l'homme et du citoyen, qui a permis de se déplacer librement sur tout le territoire, qui a permis les soins de santé pour nous tous, qui a permis l'accès à l'éducation, qui a permis une justice populaire, qui a permis l'expression libre qui a permis la laïcité, qui a permis tellement de sérénité dans notre vie.

Détruire les fondamentaux de notre République, c'est détruire nos acquis reconnus par l'histoire, l'expérience sociale et le respect de nos aînés qui se sont battus pour que chaque jour soit meilleur.

L'appât du gain, un sillon profond, ligneux comme un arbre robuste qui absorbe tout, laissant une terre aride pour les générations futures.

Le Secrétaire général, Jean Luc BOULENGIER

Vive Force ouvrière, Vive le SNAMA-FO

Vous aussi, Rejoignez-nous... 